

Le vent des Closiaux

Document : 4-etude-d-impact-sur-l-environnement-et-la-sante-humaine.pdf

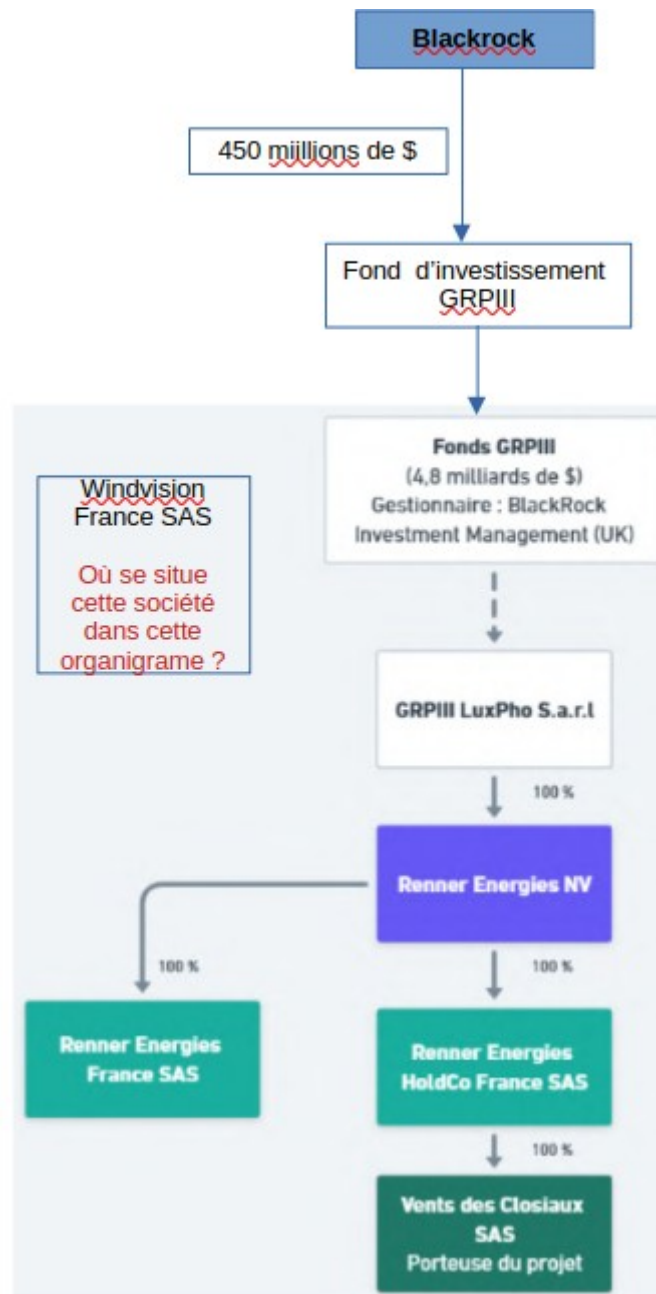
1.1.2.1.2 Description du groupe Renner Energies

Quel est la position de la société "Windvision France SAS" par rapport à Renner Energies ?
Elle n'apparaît pas dans le diagramme.

1.1.2.5 La société GRPIII LuxPho et le fonds GRP III

En fait c'est la société américaine Blackrock, gestionnaire de fonds d'investissement, de fonds de pensions, qui chapeaute Renner Energies.

L'organigramme de la page 22 devrait plutôt ressembler à celui ci-dessous :



La société Windvision France SAS apparaît dans le troisième document de cette consultation, il est impossible de la situer dans l'organigramme ci-dessus.

3.2.2 Contexte géologique

L'aire d'étude immédiate repose principalement sur des formations d'altérites argileuses à argilo-sableuses, de grès, d'argiles et de formations de roches schisteuses.

Les terres argileuses ne sont-elles actuellement plus problématiques en cas de fortes chaleurs ou de fortes pluviosités ?

D'après les données de la carte géologique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), une faille observée, visible de cinématique non précisée est localisée à 440 m au nord-ouest de l'AEI.

Quelle longueur, quelle profondeur, quel orientation ?

3.3.6.3.2 Bruits et conséquences sur l'humain / 3.3.6.3.4 Résultats des mesures de bruits résiduels

Pourquoi entre ces deux chapitres passons-nous de bruits à bruits résiduels ?

Des mesures d'atténuation des bruits ont-elles été mises en place ?

C'est seulement et uniquement dans ce cas qu'il est possible de parler de bruits résiduels, ce qui reste du bruit après la mise en place de mesures d'atténuation.

3.4.2.2.4 Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude pour la flore

Ranunculus arvensis : en danger

Ophioglossum vulgatum : vulnérable

Ces deux plantes sont dans la ZIP.

Il est également fait état de la présence d'une espèce végétale protégée : l'Ophioglosse langue de serpent et de 3 autres espèces remarquables.

3.4.3 Zones humides

Restaurer ou créer des zones humides compensatoire de destruction, à partir de terrains qui ne l'ont jamais été ? La faune et la flore y déménagerons bien évidemment ...

En outre la création d'une zone humide artificielle ne sera jamais équivalente à une zone humide naturelle, et de ce fait ne sera jamais compensatoire.

3.4.3.1 Dispositions réglementaires relatives aux zones humides

La disposition 8B-1 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 relative aux zones humides indique : "Les maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide cherchent une autre implantation à leur projet, afin d'éviter de dégrader la zone humide. ~".

Les mesures compensatoires n'empêcherons pas les amphibiens de la zone humide détruite de disparaître avec celle-ci.

La carte en page 120 montre clairement la forte présence d'eau. L'implantation des éoliennes ne sera pas neutre.

3.4.4.3.1 Espèces présentes en période de reproduction

Lors des expertises de terrain, 58 espèces ont été contactées au sein de l'aire d'étude immédiate et sa proximité en période de reproduction. Parmi ces espèces, 44 sont protégées à l'échelle nationale.

Même si ces espèces ne sont pas dans la ZIP, elles en sont très proches. Les oiseaux ne savent pas ce que sont les éoliennes. En admettant que les adultes finissent par apprendre à s'en écarter, ce ne sera pas le cas de juvéniles.

N'oublions pas que ces oiseaux attirent aussi leur prédateurs, qui eux volent au dessus de 50m.

3.4.6 Faune terrestre et semi-aquatique

Seules les espèces remarquables ont fait l'objet de recherche. Les autres sont quantité négligeable ? Les espèces finissent par devenir protégées pour ne pas avoir été considérées comme importantes.

La carte en page 191 montre toutefois la présence de l'espèce protégée du grand capricorne à l'intérieur de la ZIP.

3.4.6.2 Amphibiens

Les amphibiens font parties des espèces les plus menacées sur l'ensemble de la planète. Détruire leur habitat verra disparaître les espèces présentes sur le site.

La rainette verte est présente dans la ZIP.

3.4.6.4 Mammifères terrestres (hors chauves-souris)

Les espèces les plus susceptible, à défaut des autres, de quitter la zone à cause des perturbations engendrées par les éoliennes.

3.4.8 Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude immédiate

Le tableau présent montre trois niveaux non négligeables : fort, très fort et majeur qui ne vont pas dans le sens d'une installation d'éoliennes dans un tel lieu.

Le niveau modéré concoure au même constat.

3.4.9 Recommandations d'implantation au regard des enjeux associés au milieu naturel

Eviter la destruction de zones humides notamment au regard du règlement du SAGE Vilaine et sous-bassin Semnon (bassin prioritaire);
Pourtant c'est bel et bien ce va se produire.

3.5.1.2 Contexte paysager

Pour ce qui concerne la visibilité des éoliennes, 200m de hauteur ça ne passent pas inaperçu dans le paysage, à moins de planter des séquoias.

4.1.1 Le choix de l'éolien

L'éolien permet donc de sécuriser la production d'électricité en contribuant, avec les autres énergies renouvelables, à la diversification du mix de production d'électricité : ne pas dépendre d'une seule énergie est un facteur de sécurité.

Alors que la politique actuelle est d'aller vers le tout électrique, donc la seule énergie électrique ... c'est contradictoire.

4.1.2 Une énergie propre et bas carbone

Et si nous abordions la prospection et l'exploitation de toutes les ressources nécessaires à la fabrication, le transport, la mise en place et le démantèlement des éoliennes ... ce n'est certainement pas vert.

D'ailleurs la prospection minières des terres rares, 100 tonnes de roches concassées pour 1 tonne de terres rares. Sans oublié la pollution engendrée, sachant que celle de certaines des 18 terres rares existantes est radioactive.

4.1.3.1 Une énergie compétitive

Un frein à la hausse des prix de l'énergie, tant que la demande ne sera pas plus forte que m'offre.

4.1.4 Vers une souveraineté énergétique

Avec a prospection et l'exploitation de toutes les ressources nécessaires à la fabrication des éoliennes qui proviennent de différents endroit du monde ...

4.2.6.2.1 La carte d'alerte des risques encourus par les chiroptères d'après le Groupe Mammalogique Breton

La carte montre que le projet est dans une zone de risque fort pour les chiroptères tout en étant en limite de deux zones de risque excessif. Le taux de reproduction de ces animaux est-il assez élevé pour compenser le taux de destruction ?

Description du projet et de ses caractéristiques techniques (p 406)

Ancrage de 25m de diamètre pour l'éolienne 1, et de 23m de diamètre sur pilotis pour la seconde éolienne.

Analyse des effets du projet sur l'environnement et la santé (p 431) / 6.2.4.2.1
Modification des écoulements

Les excavations en lien avec le chantier de construction varieront selon l'opération réalisée (nivellement du sol, creusement des tranchées, fouilles pour les fondations). Ces excavations ne seront jamais plus profondes que 3 m ~
Quid des pilotis de la base de l'éolienne 2 ?

Tableau 85 : Risques d'impacts en phase d'exploitation sur les espèces d'oiseaux remarquables et protégées contactées au sein de l'aire d'étude immédiate (p 489) / Tableau 87 : Risques d'impacts en phase d'exploitation sur les espèces de chauves-souris contactées au sein de l'aire d'étude immédiate (p 499)

Même question que précédemment pour les chiroptères.
Le taux de reproduction est-il susceptible de plus que composer la perte d'oiseaux reproducteurs ?
Certains enjeux écologiques sont fort et très fort.

7.1 Typologie de mesures / 7.1.1 Mesures d'évitement (ME)

Les mesures d'évitement sont rarement identifiées en tant que telles. Elles sont généralement mises en œuvre ou intégrées dans la conception du projet :

- Soit en raison du choix d'un parti d'aménagement qui permet d'éviter un impact jugé intolérable pour l'environnement ;
- Soit en raison de choix technologiques permettant de supprimer des effets à la source.

Donc détruire une zone humide n'est pas intolérable pour l'environnement ... ça laisse forcément dubitatif ...

7.2 Liste des mesures d'évitement et de réduction (et suivi associé)

Code de la mesure : ME00

Mesures d'évitement : choix de la ZIP de Poligné et de Pancé pour l'accueil du projet

Phase du projet : conception

Objectif : choisir une ZIP la "plus propice" à l'accueil d'un projet éolien

Quel est l'évitement mis en œuvre ici ? Aucune explication claire et précise de donnée.

Le tableau en page 533 montre deux autres zones sans plus d'explication.

L'image page 534 montre tout de même des enjeux fort et très fort en terme de biodiversité !

8.6.1.2 MC02 Conversion de cultures céréalières en prairies permanentes de fauche en zones humides

La superficie de prairie recrée sur le site de compensation, étant de de 0,392 hectare, et la superficie dégradée étant de moins de 1000 m² (950m²), le ratio de compensation surfacique (ici 400%) correspond bien au ratio demandé par le SAGE Vilaine et SDAGE Loire-Bretagne (200%).

Quand un texte est rédigé avec un unité de mesure : l'hectare, pour préserver la logique du texte, l'unité de mesure ne doit subitement changer : m². Ça laisse une impression de masquage de l'information.

8.6.1.3 MC03 - Mise en place d'un îlot de sénescence

Localisé à 4,7 km de la zone d'implantation ... Renner va-t-elle déplacer elle-même les espèces ? De plus Renner ne met pas "en place" un îlot de sénescence, mais utilise de l'existant. Cela ne peut s'appeler une mesure compensatoire.

8.6.1.6 MA01 Bourse aux arbres pour les riverains les plus proches

Mettre en place des haies brise vue ... des séquoias peut-être ?

Synthèse des mesures ERCAS dans le cadre du projet éolien des Vents des Closiaux (p 671)

Beaucoup de coûts estimés sont intégrés au projet, donc les coûts en question ne sont pas connus.

10.3.2 Espèces retenues pour l'évaluation des incidences

Espèces retenues, pourquoi pas espèces présentes sur le site ?

Autrement, le grand capricorne présent dans la ZIP est indiqué "Aucune interaction possible entre les populations au regard de la distance avec le site du projet". N'y aurait-il pas un contradiction ?

Et noter la présence de poissons dans cette liste des espèces retenues laisse comme une impression de mauvaise blague.

13.4.4.3 Prospections de terrain

Figure 357 : Représentation synthétique des périodes de prospections les plus favorables à l'expertise des différents groupes et des dates de passage réalisées (balise bleue)

Quel pourcentage de fonctionnement effectif des éoliennes par rapport à la figure 357 ?